

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT 51-102A3

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Western Forest Products Inc. (la « **société** »)
Suite 510 - 700 West Georgia Street
TD Tower, P.O. Box 10032
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1A1

Rubrique 2 Date du changement important

Le 9 octobre 2013

Rubrique 3 Communiqué

Le communiqué a été diffusé le 9 octobre 2013 par l'intermédiaire de Marketwired.

Rubrique 4 Résumé du changement important

La société et Brookfield Special Situations Management Limited (« **Brookfield** »), filiale en propriété exclusive de Brookfield Asset Management (TSX : BAM.A, NYSE : BAM), ont annoncé qu'elles avaient clôturé la prise ferme d'un reclassement de titres précédemment annoncée, dans le cadre de laquelle Brookfield a vendu 46 000 000 d'unités (les « **unités offertes** ») à un prix d'offre de 1,45 \$ par unité offerte (le « **placement** ») pour un produit brut total de 66 700 000 \$ CA. Chaque unité offerte se composait de une action sans droit de vote (une « **action offerte** ») de la société détenue en propriété par Brookfield et de un bon de souscription d'action ordinaire avec droit de vote (un « **bon de souscription** ») de la société; chaque bon de souscription donnant le droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire avec droit de vote (une « **action ordinaire** ») de la société détenue en propriété par Brookfield au prix de 1,60 \$ jusqu'au 31 juillet 2014.

Le placement a été mené par la Banque Scotia, Marchés mondiaux CIBC Inc., Goldman Sachs Canada Inc., RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc., Valeurs mobilières TD Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., Financière Banque Nationale Inc. et Raymond James Ltée (collectivement, les « **preneurs fermes** »). Dans le cadre de la clôture du placement, l'option de surallocation octroyée aux preneurs fermes a été exercée dans son intégralité.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1. Description circonstanciée du changement important

Pour obtenir plus de renseignements, se reporter au communiqué du 9 octobre 2013 joint aux présentes.

5.2. Information sur les opérations de restructuration

Sans objet

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Rubrique 7 Information omise

Sans objet

Rubrique 8 Membre de la haute direction

M. Brian Cairo, chef des finances et secrétaire (téléphone : 250-734-4710)

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 17 octobre 2013



WESTERN FOREST PRODUCTS INC.
Suite 510 - 700 West Georgia Street
TD Tower, P.O. Box 10032
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1A1
Téléphone : 604-665-6200

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

TSX : WEF

**LA TRANSMISSION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ AUX ÉTATS-UNIS OU À DES AGENCES DE
DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE AMÉRICAINES EST INTERDITE.**

**Western Forest Products annonce la clôture du
reclassement de titres par Brookfield Special Situations**

9 octobre 2013 – Vancouver (Colombie-Britannique). Western Forest Products Inc. (TSX : WEF) (« Western » ou la « société ») et Brookfield Special Situations Management Limited (« Brookfield »), filiale en propriété exclusive de Brookfield Asset Management (TSX : BAM.A, NYSE : BAM), ont annoncé aujourd'hui qu'elles avaient clôturé la prise ferme d'un reclassement de titres précédemment annoncée, dans le cadre de laquelle Brookfield a vendu 46 000 000 d'unités (les « unités offertes ») à un prix d'offre de 1,45 \$ par unité offerte (le « placement ») pour un produit brut total de 66 700 000 \$ CA. Chaque unité offerte se composait de une action sans droit de vote (une « action offerte ») de la société détenue en propriété par Brookfield et de un bon de souscription d'action ordinaire avec droit de vote (un « bon de souscription ») de la société; chaque bon de souscription donnant le droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire avec droit de vote (une « action ordinaire ») de la société détenue en propriété par Brookfield au prix de 1,60 \$ jusqu'au 31 juillet 2014.

Le placement a été mené par la Banque Scotia, Marchés mondiaux CIBC Inc., Goldman Sachs Canada Inc., RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc., Valeurs mobilières TD Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., Financière Banque Nationale Inc. et Raymond James Ltée (collectivement, les « preneurs fermes »). Dans le cadre de la clôture du placement, l'option de surallocation octroyée aux preneurs fermes a été exercée dans son intégralité.

À la clôture du placement, toutes les actions offertes ont été converties, à raison de une pour une, en actions ordinaires de Western, soit environ 15 % des actions ordinaires émises et en circulation, compte non tenu de la dilution, après la réalisation du placement.

Immédiatement après la réalisation du placement, 45 119 820 actions sans droit de vote alors restantes détenues par Brookfield ont été converties en actions ordinaires à raison de une pour une (la « conversion post-placement »), ce qui a fait en sorte que Brookfield détienne 172 506 977 actions ordinaires, soit quelque 49 % des actions ordinaires actuellement émises et en circulation de Western, compte non tenu de la dilution. Cela correspond au même pourcentage d'actions ordinaires que Brookfield détenait avant le placement.

La conversion post-placement de même que certaines opérations liées aux bons de souscription peuvent être considérées comme des « opérations avec une personne apparentée », au sens donné à ce terme dans le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « Règlement 61-101 »), étant donné que la société a émis des titres à Brookfield (personne apparentée à la société en raison de sa propriété véritable de plus de 10 % des actions avec droit de vote de la société) dans le cadre de la conversion post-placement et qu'elle procédera au placement d'actions ordinaires détenues par Brookfield à l'exercice des bons de souscription. Toutefois, ces opérations sont dispensées des exigences en matière d'évaluation et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues aux termes du Règlement 61-101 dans le cadre d'une opération avec une personne apparentée, étant donné que la juste valeur marchande totale des titres visés par les opérations applicables est inférieure à 25 % de la capitalisation boursière de la société.

Les unités offertes l'ont été au moyen d'un prospectus simplifié déposé dans toutes les provinces du Canada conformément au *Règlement 44-101 sur le placement des titres au moyen d'un prospectus simplifié*.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Les actions ordinaires n'ont pas été enregistrées aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, et elles ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis si elles n'ont pas été enregistrées ou n'ont pas fait l'objet d'une dispense d'enregistrement.

À propos de Western Forest Products Inc.

Western est une société intégrée canadienne de produits forestiers et constitue le plus important exploitant de terrains boisés et producteur de bois d'œuvre sur les côtes de la Colombie-Britannique avec un volume de récolte annuel disponible d'environ 6,4 millions de mètres cubes de bois d'œuvre, dont environ 6,2 millions de mètres cubes proviennent de terres appartenant à l'État, et une capacité de bois d'œuvre de plus de 1,1 milliard de pieds-planche tirée de huit scieries et de trois usines de resciage du bois. Les principales activités exercées par la société comprennent la récolte du bois, la reforestation, le sciage de billes aux fins de leur transformation en bois d'œuvre et en copeaux de bois, et le resciage du bois à valeur ajoutée. La quasi-totalité des activités, des installations et du personnel de Western se trouvent dans la zone côtière de la Colombie-Britannique, et ses produits sont vendus dans plus de 25 pays dans le monde.

Personne-ressource :

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :
M. Brian Cairo
Chef des finances et secrétaire
250-734-4710

Énoncés prospectifs et information prospective

Le présent communiqué contient des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés et cette information figurent à plusieurs endroits dans le présent document et comprennent des énoncés et de l'information sur notre intention, nos opinions ou nos attentes actuelles principalement en ce qui concerne la conjoncture du marché et la conjoncture économique générale, les coûts et les dépenses futurs, les niveaux de récolte disponibles et notre rendement d'exploitation, nos objectifs et nos stratégies futurs. On peut reconnaître ces énoncés et cette information par l'emploi de termes tels que « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « croire », « devrait », « pourrait », « peut » ainsi que de termes et d'expressions similaires. Les lecteurs sont mis en garde qu'il ne serait pas raisonnable de se fier indûment à ces énoncés prospectifs et à cette information prospective, comme s'ils créaient des droits reconnus par la loi, et que les énoncés et l'information ne constituent pas des garanties et peuvent comporter des risques et des incertitudes connus et inconnus, et que les résultats et les objectifs et les stratégies réels peuvent différer ou changer par rapport à ceux qui sont formulés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective en conséquence de divers facteurs. Ces risques et ces incertitudes comprennent : la conjoncture économique générale, la concurrence et les prix de vente, les variations des taux de change, les interruptions de travail, les catastrophes naturelles, les relations avec les Premières Nations, les modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques publiques, le mauvais jugement dans l'établissement des énoncés prospectifs ou de l'information prospective, tout changement dans les occasions ainsi que d'autres facteurs dont il est fait mention à la rubrique « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion qui figure dans notre rapport annuel 2012 daté du 21 février 2013. Tous les énoncés prospectifs et toute l'information prospective, sous forme verbale ou écrite, qui nous sont attribuables ou qui sont attribuables à des personnes agissant pour notre compte sont expressément donnés sous réserve des énoncés de mise en garde qui précèdent. Sauf indication contraire dans la loi, Western ne s'attend pas à mettre à jour les énoncés prospectifs ou l'information prospective à mesure que la conjoncture change.

La Bourse de Toronto n'a pas examiné le présent communiqué et n'accepte aucune responsabilité quant à sa pertinence ou à son exactitude.